



CANADIAN MALARTIC DÉBUTE LA CONSTRUCTION SOUTERRAINE D'UN PORTAIL ET D'UNE RAMPE

Montréal, 30 juillet 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir de signaler le début de la construction d'un portail visant à accéder aux ressources souterraines à la mine Canadian Malartic (« projet souterrain Canadian Malartic »). La construction du portail devrait débuter en août et la construction de la rampe devrait débuter au quatrième trimestre.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction de la Société, a déclaré : « Nous sommes très heureux de constater la vision du partenariat d'explorer et de développer les ressources souterraines de la propriété de Malartic. La nature géologique de ce projet continue de livrer des résultats pour les partenaires et Osisko. Nous croyons que le projet souterrain Canadian Malartic est en bonne voie de devenir un autre actif clé pour Osisko et nous sommes enthousiastes à l'idée de voir les résultats de la campagne d'exploration agressive sur East Gouldie et le développement à venir du portail et de la rampe. »

Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc., les opérateurs de la mine Canadian Malartic (le « **partenariat** »), ont défini des ressources aurifères indiquées de 830 000 onces (11,9 millions de tonnes à une teneur de 2,16 g/t Au) et des ressources aurifères présumées de 9 600 000 onces (127,7 millions de tonnes à une teneur de 2,34 g/t Au) pour le projet souterrain Canadian Malartic (voir le communiqué de presse de Mines Agnico Eagle Ltée daté du 13 février 2020 et intitulé « Agnico Eagle annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2019 »). Ces ressources sont distribuées sur plusieurs zones se retrouvant directement sous les fosses existantes, ainsi qu'à l'est et au sud-est, incluant les zones East Malartic, Sladen, Sheehan, Odyssey Nord, Odyssey Sud, Odyssey Jupiter et East Gouldie (voir figure 1 ci-dessous). Osisko détient une redevance de 5 % sur les ressources d'East Gouldie et des redevances de 3 % ou 5 % sur le reste des ressources décrites dans le présent communiqué de presse. Les ressources se retrouvent entre la surface et une profondeur de plus de 1 900 mètres (voir figure 2 ci-dessous). Le partenariat a « autorisé la construction des infrastructures de surface et d'une rampe d'exploration vers Odyssey et East Malartic, dans le but d'exploiter éventuellement les zones supérieures respectives et afin de fournir un accès pour l'exploration permettant le forage dans un espace plus restreint, le tout visant à faire progresser les études à un niveau de détails plus élevé. La nouvelle rampe permettra aussi de récupérer un échantillon en vrac d'un maximum de 40 000 tonnes de minerai. » (voir le communiqué de presse de Yamana Gold Inc. daté du 23 juillet 2020 et intitulé « *Yamana Gold Reports Second Quarter 2020 Financial Results* »).

Le partenariat a également annoncé qu'il a augmenté le budget d'exploration de 25 millions de dollars CA à 30 millions de dollars CA en raison des résultats de forage d'exploration positifs. L'objectif principal de l'exploration effectuée au cours du deuxième trimestre consistait à établir les bases d'un programme de forage intercalaire agressif sur East Gouldie, grâce à 10 foreuses au diamant en opérations, afin de définir et d'accroître les ressources minérales souterraines.

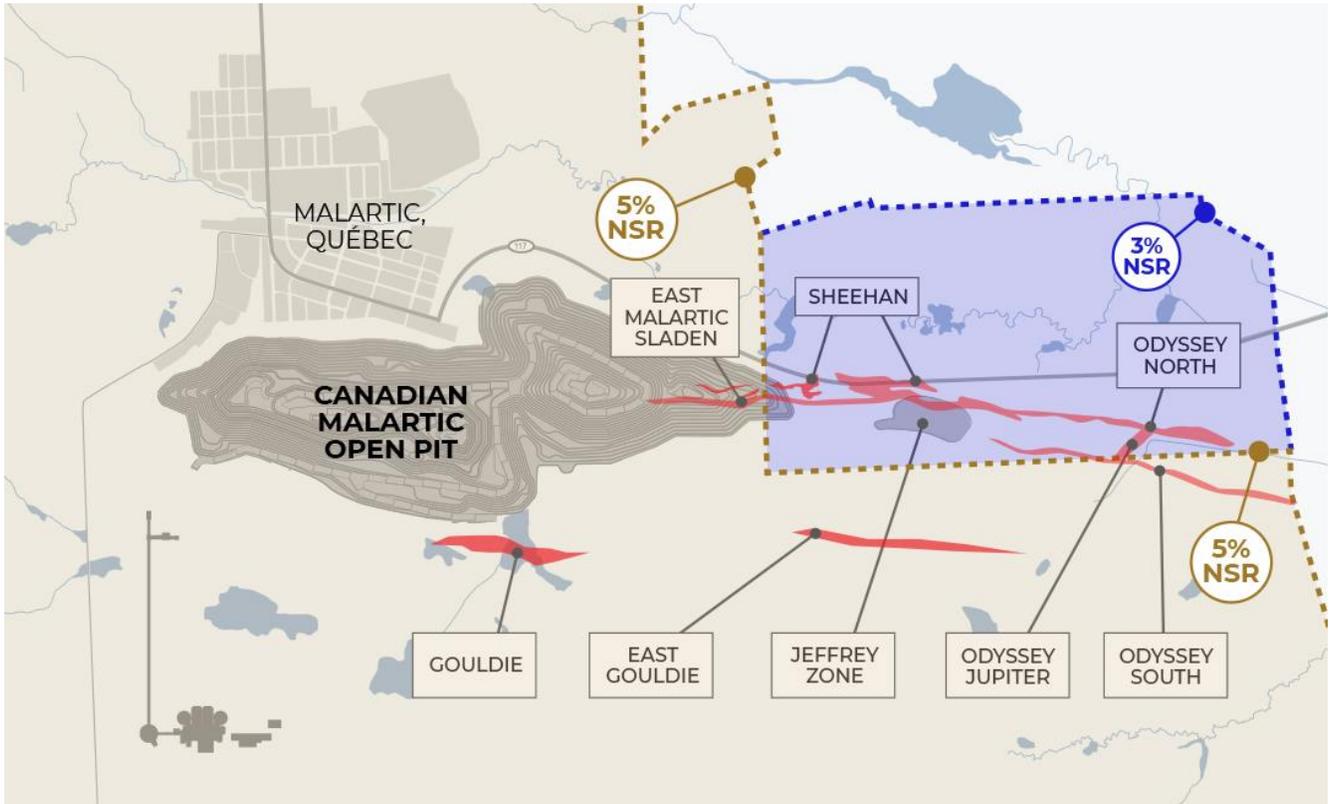


Figure 1. Carte de la mine Canadian Malartic montrant les limites des redevances par rapport aux zones minéralisées.

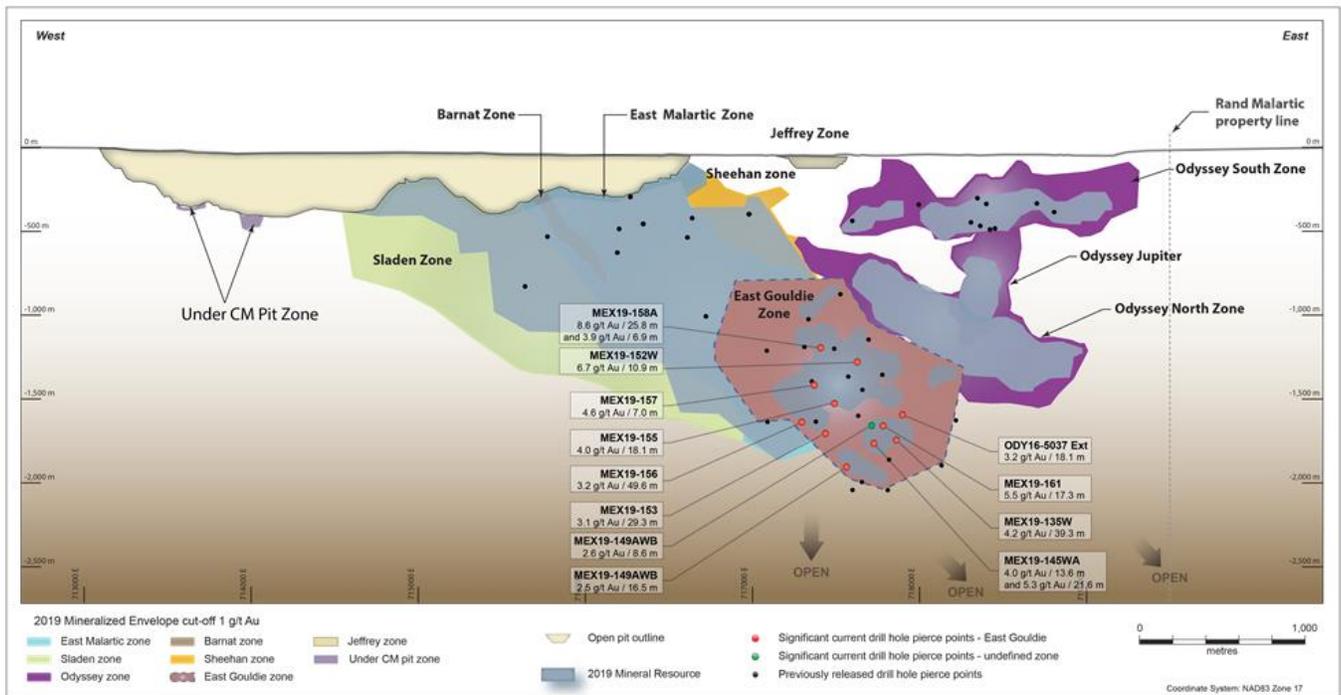


Figure 2. Section longitudinale de la propriété Canadian Malartic montrant la distribution des ressources minérales par rapport aux fosses à ciel ouvert (image tirée du communiqué de presse d'Agnico Eagle daté du 13 février 2020).

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., directeur, évaluations ressources minières chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »). Les ressources minérales décrites dans ce communiqué de presse ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Les ressources n'incluent pas de réserves. Les ressources présumées sont trop spéculatives du point de vue géologique pour pouvoir y appliquer des considérations économiques. Pour plus de détails techniques, veuillez vous référer au communiqué de presse d'Agnico Eagle daté du 13 février 2020 et intitulé « Agnico Eagle annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2019 ».

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également le projet aurifère Cariboo au Canada et un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 14,7 % dans Minière Osisko Inc., de 17,9 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskogr.com

Mise en garde concernant les renseignements prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis, incluant des énoncés qui impliquent des prédictions, des attentes, des interprétations, des opinions, des objectifs, des hypothèses, et des événements ou performances futurs. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, des risques liés à la capacité de développement et des activités d'exploration menées par le partenariat (incluant les résultats de forage anticipés) visant à prédire la minéralisation de façon précise; des erreurs dans le modèle géologique du partenariat; la capacité du partenariat de compléter le développement des activités

d'exploration futures, incluant la construction d'un portail permettant d'accéder aux ressources souterraines, et les activités de forage d'exploration.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.